

ACTUALITÉS

Séminaire régional de l'UPA pour l'Afrique centrale sur les Droits de l'Homme, 15 & 16 mars 2012, Yaoundé (Cameroun)

L'UPA organisera un séminaire sur les droits de l'homme à l'intention des barreaux et des organisations de la société civile de l'Afrique centrale les 15 et 16 mars 2012 à Hilton Hotel Yaoundé (Cameroun).

Les participants au séminaire évalueront les développements sur le continent en matière de droits de l'homme. Ils réfléchiront sur les 30 années de la Charte africaine et les 25 années de la Commission africaine, les affaires récentes soumises à la Cour africaine des droits de l'homme et de peuples et les perspectives pour une Cour africaine de justice et des droits de l'homme dotée d'une compétence pénale internationale. Les participants discuteront également de stratégies d'implantation suite à la récente entrée en vigueur de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la bonne gouvernance et ils examineront des études de cas relatives à l'indépendance du corps judiciaire et du barreau.

Séminaire régional UPA-ALSF pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'ouest sur le Droit commercial international, 12-14 mars 2012, Yaoundé (Cameroun)

L'Union africaine des avocats et la Facilité Africaine de Soutien Juridique (ALSF) organisent conjointement un séminaire régional de formation pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'ouest sur les négociations et les litiges complexes en matière de commerce international du 12 au 14 mars 2012 à Hilton Hotel, Yaoundé (Cameroun).

L'objectif pour ce séminaire est d'accroître la capacité technique des conseillers juridiques des secteurs public et privé face aux accords internationaux complexes ; de favoriser une augmentation des financements des projets d'infrastructure et de renforcer la capacité des avocats africains en matière de fonds voutours et de meilleure gestion de la dette publique.

Les participants au séminaire passeront également en revue les récents développements survenus au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), les meilleures pratiques en matière de négociation de contrats d'investissement dans le pétrole et le gaz, ainsi que les progrès effectués et les difficultés rencontrées au niveau de l'harmonisation des droits commerciaux en Afrique par l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA).

Plus de 70 participants de 23 pays sont attendus à ce séminaire. Les orateurs seront le Président de l'UPA, Maître Akere T. Muna, M. Stephen Karangizi, Directeur de l'ALSF et M. Kalidou Gadio, Avocat général à la Banque africaine pour le développement (BAD).

NOUVELLES DES MEMBRES

Arrestation et détention arbitraires M. Ralph Kasambara au Malawi

M. Ralph Kasambara un avocat des droits de l'homme respecté du Malawi, qui a occupé les fonctions de Commissaire à la Commission des droits de l'homme du Malawi et Procureur Général de la République du Malawi, a été détenu arbitrairement entre le 13 et le 21 février 2012.

Le 13 février 2012, des voyous engagés pour la circonstance se sont rendus en présence des agents gouvernementaux de la sécurité au cabinet de M. Kasambara avec notamment une bombe à pétrole dans l'intention de l'assassiner ou de l'agresser.

Les gardes de M. Kasambara ont réussi à les maîtriser et les livrer à la police. Paradoxalement, c'est M. Kasambara que la police a arrêté et l'a accusé d'agression, kidnapping et torture. Les partenaires du cabinet juridique de M. Kasambara ont versé une caution déterminée par un Tribunal correctionnel et il a été libéré le même jour.

Peu de temps après cet incident, M. Kasambara a été arrêté de nouveau malgré la libération sous caution. Les partenaires et collègues du cabinet de M. Kasambara ont de nouveau demandé une libération sous caution auprès de la Haute cour ; leur demande a été accordée le 17 février mais la police et les autorités pénitentiaires ont ignoré l'ordre de la Cour. En prison, M. Kasambara a eu un malaise cardiaque et il a été hospitalisé sous haute sécurité. Le 21 février 2012, après 8 jours de détention, la police a présenté à M. Kasambara les documents relatifs à la caution lui signifiant qu'il devait être relâché conformément à la décision de la Haute Cour. Il a donc été libéré de l'hôpital et est en bonne santé.

L'UPA condamne sans équivoque cette arrestation arbitraire et continue à suivre la situation de près conjointement avec *Malawi Law Society* et *Southern African Development Community – Lawyers Association*.

Le Barreau du Burundi élit un nouveau Conseil et nomme un nouveau directeur

Le Barreau du Burundi a élu un nouveau Conseil durant l'Assemblée générale qu'il a tenu le 3 février 2012. Les membres élus sont les suivants :

1. M. Isidore Rufyikiri – Président
2. M. Antoine Nzobandora

3. M. Willy Rubeya
4. M. Fabien Segatwa
5. M. Pascal Runyange
6. M. Gédéon Mubirigi
7. M. Gabriel Sinarinzi
8. M. Onésime Kabayabaya et
9. M. Virginie Nisubire.

Mme Jeanine Nkinabacura a également été nommée Directrice du Barreau.

La « Law Society of Kenya » élit ses nouveaux dirigeants

Les membres de la *Law Society of Kenya (LSK)* ont élu leur nouveau Conseil le 16 février 2012. Les élections ont été organisées par la commission électorale indépendante (*Independent Electoral and Boundaries Commission-IEBC*) dans 25 bureaux de vote répartis dans le pays (Hautes Cours). Le nouveau Conseil est composé des membres suivants :

1. M. Eric Mutua – Président
2. Mme Lilian Rene Omondi - Vice-Président
3. Mme Waigwa Faith Waguthi
4. Mme Sijeny Judith Ochieng
5. M. Mwamu James Aggrey
6. Mme Weda Ambrose Otieno
7. M. Gichuhi Waiyaki
8. Mme Angote G Nyausi et
9. M. Kanjama Charles Njiru.

LSK tiendra son assemblée générale le 10 mars 2012 à Intercontinental Hotel à Nairobi (Kenya).

Tanganyika Law Society tient sa conférence annuelle et son assemblée générale

La *Tanganyika Law Society (TLS)*, l'association des juristes de la Tanzanie Continentale a tenu son assemblée générale les 17 et 18 février 2012 à Arusha (Tanzanie) sous le thème : « *Briser le carcan : résoudre les difficultés pratiques et juridiques du système judiciaire* ». L'assemblée générale annuelle a connu la participation de 700 personnes. Le Président de la Cour Suprême de la République-Unie de Tanzanie Juge Mohammed Othman Chande, était l'invité d'honneur et a prononcé le discours liminaire. Les nouveaux membres du Conseil qui ont été élus sont les suivants :

1. M. Francis K. Stolla – Président
2. M. Peter Kibatala – Vice-Président
3. Mme Brooke Montgomery – Trésorier
4. M. Francis Mgare
5. Mme Fatma Karume

6. M. Lugano Mwandambo
7. M. James Jesse
8. M. Zephrine Galeba and
9. Mr. Addo Mwasongwe.

Le Président de l'UPA nommé membre du Groupe d'experts de haut niveau sur les flux financiers illicites en Afrique

Le Président de l'UPA, Maître Akere T. Muna, a été nommé membre du Groupe d'expert de haut niveau sur les mouvements illicites de capitaux d'Afrique. Ce groupe d'experts de haut niveau formé par la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (CEA) a été inauguré le 18 février 2012 à Sandton Convention Centre, Johannesburg, Afrique du Sud. Le groupe est présidé par son Excellence M. Thabo Mbeki, ancien Président de l'Afrique du Sud et est composé de neuf autres membres africains et non africains. Les membres sont :

1. S.E. M. Thabo Mbeki, ancien Président de l'Afrique du Sud – Président ;
2. M. Abdoulie Janneh, Sous-Secrétaire général et Secrétaire exécutif de la CEA – Vice-Président ;
3. Maître Akere Muna- Président de l'Union panafricaine des avocats; Président de l'ECOSOC, Membre du Groupe d'éminentes personnalités éminentes du MAEP et Vice Président de Transparency International;
4. S.E. Mme Ingrid Fiskaa – Secrétaire d'État à l'Environnement et au Développement international de Norvège ;
5. Amb. Olusegun Apata – Président de Coca Cola Bottling Company, Nigéria ;
6. Dr. Zeinab Bashir el Bakri - ancienne Vice-présidente de la Banque africaine de développement, Tunisie ;
7. M. Abdoulaye Bio-Tchané – ancien Ministre des Finances et de l'Économie du Bénin ;
8. M. Raymond Baker – Directeur de Global Financial Integrity, Washington DC ;
9. Prof. El Hadi Makboul – Directeur du Centre national d'études et d'analyses pour la population et le développement (CENEAP), Algérie ; et
10. Mme Irene Ovonji-Odida – Avocat des droits de l'homme et activiste depuis plus de 21 ans et membre élue de *East African Legislative Assembly* pour cinq ans.

Ce groupe d'experts de haut niveau a été créé pour se pencher sur le grave problème des sorties illicites de fonds du continent africain estimées à 50 milliards de dollars annuellement. Ces sorties de fonds constituent une source majeure de fuite des ressources du continent, asséchant les réserves de devises, réduisant la collecte d'impôts, réduisant les capitaux d'investissements et augmentant le niveau de pauvreté en Afrique.

Les méthodes et les canaux de sorties illicites de capitaux sont nombreuses et variées : paradis fiscaux, secret bancaire, surfacturation, sous tarification et différentes stratégies de blanchiment d'argent. Cette source de sorties de capitaux a une ampleur de loin plus importante que les canaux habituels de corruption que l'on connaît dans le monde.

LES COURS

24^e Session ordinaire de la Cour africaine

La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples tiendra sa 24^e Session ordinaire du 19 au 30 mars 2012 à Arusha (Tanzanie). À cette session, la Cour tiendra sa toute première audience publique pour deux affaires :

- Requête No. 001/2011 - Femi Falana c. Union africaine, 22 et 23 mars 2012.

Cette affaire a été introduite par un avocat nigérian des droits de l'homme qui a déployé de nombreux efforts afin d'amener le gouvernement nigérian à déposer la déclaration requise au titre de l'article 34(6) du Protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples portant création d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et permettant que les particuliers et les ONG saisissent directement la Cour.

Après l'échec de ses tentatives, il a déposé une plainte contre l'Union africaine (UA) en tant que représentant des ses 53 États membres, demandant à la Cour de déterminer que l'Article 34(6) du Protocole portant création de la Cour est incompatible avec les articles 1,2, 7, 13, 26 et 66 de la Charte africaine des droits de l'homme (Charte africaine). Le requérant sollicite une décision d'annulation de l'article 34(6) du Protocole de la Cour africaine.

- Requête No. 009/2011 - *Tanganyika Law Society and Legal and Human Rights Centre* c. La République-Unie de Tanzanie et Requête 011/2011 – Rev. Christopher R. Mtikila c. La République-Unie de Tanzanie (comme affaires consolidées) les 26 et 27 mars 2012.

Cette requête remet en cause l'applicabilité de la légalité de la Constitution tanzanienne, en particulier le 8^e amendement de 1992 qui stipule que toute personne voulant se présenter aux élections présidentielles, parlementaires et locales doit être membre d'un parti et présentée par lui.

Les requérants soutiennent que le 8^e amendement est une violation de l'article 2 et 13(1) de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, et des articles 3 et 25 du Pacte international des droits civils et politiques (PIDCP).

Les requérants demandent des ordonnances déclaratoires confirmant que la loi tanzanienne empêchant les candidats indépendants de se présenter aux élections est en violation de la Charte africaine et du PIDCP.

Suite au dépôt de la requête No. 011/2011 sur la base de faits similaires par Révérend Christopher Mtikila, partie au litige de longue date en Tanzanie, la Cour a ordonné la jonction des deux affaires le 22 septembre 2011. L'UPA fait partie de

l'équipe juridique représentant *Tanganyika Law Society* et *Legal and Human Rights Centre*.

Faits saillants du Sommet de l'UA

L'Union africaine a tenu sa 18e Session ordinaire les 29 et 30 janvier 2012 au Siège de l'UA à Addis Abeba ; la session avait pour thème « Promouvoir le commerce intra-africain ».

Après l'échec des élections au poste de Président de la Commission pour non obtention de la majorité requise, l'Assemblée a reporté l'élection à sa prochaine session et prorogé le mandat des commissaires actuels. Dix nouveaux membres ont été élus au Conseil de Paix et sécurité comme suit :

- | | |
|------------------|-------------------|
| 1. Cameroun | Région centrale |
| 2. Congo | Région centrale |
| 3. Djibouti | Région orientale |
| 4. Tanzanie | Région orientale |
| 5. Égypte | Région du nord |
| 6. Angola | Région du sud |
| 7. Lesotho | Région du sud |
| 8. Côte d'Ivoire | Région de l'ouest |
| 9. Gambie | Région de l'ouest |
| 10. Guinée | Région de l'ouest |

Événements

Assemblée triennale – juillet 2012

L'UPA a le plaisir d'informer tous ses membres qu'elle tiendra son assemblée générale triennale et fêtera son dixième anniversaire au cours du troisième trimestre 2012. L'assemblée générale réunira les cinq associations régionales et 54 associations nationales d'avocats ainsi que tous les membres individuels. Ce sera l'occasion pour les membres d'évaluer l'évolution de la profession sur le Continent, de déterminer l'orientation stratégique de l'organisation et de se rencontrer. Cette année au cours de l'assemblée, un Comité exécutif sera élu pour diriger l'organisation, formuler ses politiques et stratégies et superviser le secrétariat.

L'assemblée générale sera précédée d'une réunion du Conseil. Le conseil de l'UPA est composé des présidents des barreaux régionaux et nationaux.

Une communication officielle sera adressée aux membres en temps opportun.

Les autres événements sont :

- Séminaire pour l'Afrique australe sur les systèmes régionaux des droits de l'homme à Lusaka (Zambie), en avril 2012.
- Séminaire pour l'Afrique de l'est sur les systèmes régionaux des droits de l'homme à Addis-Abeba (Éthiopie), en avril 2012.
- Séminaire pour l'Afrique de l'ouest sur les systèmes régionaux des droits de l'homme à Dakar(Sénégal), en mai 2012.

Devenir membre

L'UPA est l'association des barreaux et associations de juristes africains. Elle réunit les cinq barreaux régionaux et 54 nationaux ainsi que des membres individuels. Notre mission est de travailler en vue du développement du droit et de la profession juridique, l'état de droit, les droits de l'homme et le développement socio-économique du continent africain tout en soutenant l'intégration régionale africaine. L'UPA collabore activement avec l'Union africaine (UA) et ses divers organes et institutions dans le cadre d'un protocole d'accord de coopération et de collaboration entre les deux institutions. Elle est membre du Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine (ECOSOCC-UA) et son président M. Akere T. Muna est également président de l'ECOSOCC-UA. M. Muna est également membre du Panel des éminentes personnalités du MAEP – Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Le Directeur de l'UPA, M. Donald Deya, préside le comité exécutif du Centre pour la participation des citoyens au sein de l'Union africaine (CCP AU).

Être membre de l'Union panafricaine des avocats vous donne droit à :

- une souscription sans pareille à nos bulletins mensuels électroniques d'information en ligne sur les questions d'ordre juridiques pertinentes de l'Afrique ;
- l'accès à des observations et des analyses juridiques d'avant-garde ;
- un large réseau unique d'échange continental et diversifié regroupant des juristes africains distingués ;
- un accès privilégié à notre centre de ressources en ligne ;
- une invitation aux divers séminaires, formations, conférences et occasions d'échange ;
- une liste détaillée de notre répertoire de membres.

Placer des annonces par notre biais

Vous toucherez plus de 5000 avocats figurant dans notre base de données. Contactez-nous pour vous informer des modalités de placement d'annonces dans certaines sections du bulletin et du site de l'UPA.

Pour plus d'informations, pour placer des annonces ou pour des renseignements d'ordre général veuillez contacter :

Mme Evelyn Chijarira
E. secretariat@lawyersofafrica.org
T. +255 27 2503192/ 4
F. +255 27 2503195